

Revenus | Ventes externes

Certaines ventes de biens ou services effectuées par l'Université sont taxables. Il faut donc facturer les taxes **selon le type de biens ou services** offerts. Sur la facture doivent être inscrits le n° de TPS [108160995 RT 0001](#) et le n° de TVQ [1006011132 TQ 0005](#) de l'UdeM.

Types de biens ou de services

- | | | |
|---|--|---|
| 1 | <p>Ventes taxables de biens ou de services
TPS (5%) et TVQ (9,975%)</p> | <ul style="list-style-type: none"> » Formation continue, inscription à un congrès ou colloque » Livres numériques, revues, périodiques, location d'équipement, billets de stationnement, fournitures, matériels, etc. » Cours d'activités culturelles et sportives pour des personnes âgées de 14 ans et plus |
| 2 | <p>Ventes détaxées de biens ou de services
Taxées à 0%</p> | <ul style="list-style-type: none"> » Médicaments sur ordonnance, appareils médicaux et articles médicaux (dents, appareils auditifs et orthodontiques, prothèses, verres et verres de contact, béquilles) » Livres imprimés avec un code # ISBN : 5 % TPS et 0 % TVQ |
| 3 | <p>Ventes exonérées de biens ou de services non assujetties aux taxes
Les taxes ne s'appliquent pas</p> | <ul style="list-style-type: none"> » Services de santé fournis par un professionnel de la santé » Service de consultation, de diagnostic, prêt de service, honoraires professionnels rendus par un employé de l'UdeM à l'externe (analyse de laboratoire) » Location de salles ou de chambres de + de 30 jours » Activités culturelles ou sportives pour des enfants de moins de 14 ans » Cours de français ou d'anglais, cours de musique » Commandite » Subvention » Redevances et droit d'auteur |

R A P P E L

Remboursement de la TPS et de la TVQ

Les taxes facturées (TPS ou TVQ) par l'Université de Montréal lors de la vente de biens ou services sont remises à 100% aux gouvernements.

Enregistrement des taxes lors de l'encaissement

Si la vente est enregistrée à un **projet Fxxxxxxx**, les taxes facturées doivent être inscrites dans Synchro lors de l'enregistrement du dépôt via le Module comptes-clients :

- » UDEM F100 - 21511010 (TPS)
- » UDEM F100 - 21511012 (TVQ)

Si la vente est enregistrée à un projet **Rxxxxxxx**, **Sxxxxxxx** ou **Ixxxxxxx**, les montants de TPS et TVQ doivent être indiqués à la feuille de remise.

Revenus | Ventes internes

Toute vente d'un bien ou d'un service **à une autre unité de l'Université de Montréal** via un formulaire de bon de réquisition est **exonérée de taxes** (ex. achat de nourriture au traiteur Local Local, photocopies au SIUM, etc.).